



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 33
2024

Bulletin officiel n° 33 du 5 septembre 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2024/Hebdo33-0>

Sommaire

Organisation générale

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Programme de travail annuel pour l'année scolaire et universitaire 2024-2025

→ [Arrêté du 05-07-2024](#) - NOR : MENI2418934X

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la biologie

→ [Liste JO du 3-8-2024](#) - NOR : CTNR2420950K

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

→ [Arrêté du 23-08-2024](#) - NOR : MENI2422863A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique

→ [Arrêté du 12-08-2024](#) - NOR : ESRR2422471A

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de l'université de Rennes

→ [Avis](#) - NOR : ESRS2414852V

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de l'université de Rennes

NOR : ESRS2414852V

→ Avis

MESR – Dgesip A1-5

Les fonctions de directeur ou directrice de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de l'université de Rennes sont déclarées vacantes au 1er janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil de l'école, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines (date de la poste faisant foi), à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à M. le président du conseil de l'Enssat – 6 rue de Kerampont – CS 80518 – 22300 Lannion Cedex, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : corinne.verhulst@univ-rennes.fr.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante – Sous-direction stratégie et qualité des formations – Département qualité et reconnaissances des diplômes (Dgesip A1-5) par courrier électronique à : dgesipa1-5-nomination@enseignementsup.gouv.fr.